

Utiliser les antibiotiques moins souvent

Actuellement, nous consommons trop souvent des antibiotiques, dans des circonstances où ils ne sont pas utiles ou nécessaires à notre guérison (par exemple en cas de mal de gorge, dans la plupart des cas d'infections des voies respiratoires et d'otites).

Cette surconsommation entraîne une sélection naturelle de bactéries résistantes. Les infections que nous pouvons guérir aujourd'hui grâce aux antibiotiques pourraient redevenir mortelles.

La solution n'est pas la découverte hypothétique de nouveaux antibiotiques.

Pour éviter ce danger, agissons dès maintenant. Utilisons les antibiotiques moins souvent et mieux.

Vous pouvez consulter le site

www.antibiotiques.org

Vous pouvez y télécharger la brochure

« Les antibiotiques : à utiliser moins souvent et mieux ».

Vous pouvez aussi obtenir cette brochure en adressant votre demande par fax au numéro 02/210 44 93.

Mieux utiliser les antibiotiques

Votre médecin peut juger si une infection est dangereuse et si un antibiotique est nécessaire pour la soigner. Parfois, l'antibiotique est le seul moyen de guérir une infection grave (comme certaines pneumonies et méningites). Dans ce cas, il faut mettre toutes les chances de son côté : c'est à dire prendre l'antibiotique de manière à ce qu'il soit le plus efficace possible.

Il faut prendre :

- la dose conseillée
 - sans oublier aucune prise
 - pendant la durée conseillée par le médecin.
- Et même si il y a une amélioration rapide suite à la prise d'un antibiotique, il faut continuer le traitement.

Une initiative du Service public fédéral Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avec le soutien de la Communauté française,
et de la Communauté germanophone

Réalisation : Service communautaire de promotion de la santé
a.s.b.l. Question Santé



Editeur responsable : C. Decoster, Direction générale de l'Organisation
des Établissements de Soins, Bd Pacheco, 19, 1010 Bruxelles
Dépôt légal : D/2002/3543/13

**LES
ANTIBIOTIQUES**
à utiliser
moins souvent
et
mieux



www.antibiotiques.org

Mal à la gorge ?

Le mal de gorge est provoqué le plus souvent par un virus. Les antibiotiques n'agissent pas sur les virus.

Ne vous étonnez donc pas si votre médecin ne prescrit pas un antibiotique : celui-ci est inutile et ne permet pas de guérir plus vite.

Le mal de gorge disparaît spontanément en quelques jours.

Pour vous soulager, vous pouvez éventuellement prendre des médicaments anti-douleurs.

Toutefois, consultez votre médecin

- en l'absence d'amélioration après 5 jours
- si la fièvre est très forte
- si vous avez des difficultés à avaler
- pour tous les enfants âgés de moins de 2 ans
- si vous souffrez d'angines plusieurs fois par an
- si un autre signe vous inquiète.

Vous tousssez ?

Les infections des voies respiratoires (laryngite, bronchite, grippe) s'accompagnent souvent de toux.

La plupart de ces infections sont provoquées par des virus. Prendre un antibiotique est donc inutile et ne permet pas de guérir plus vite.

Généralement, ces infections guérissent spontanément.

La pneumonie, qui est souvent provoquée par des bactéries, doit être traitée, elle, par antibiotiques.

En cas de toux gênante, un antitussif peut être utilisé chez les adultes, mais pas chez les enfants.

Toutefois, consultez votre médecin

- si votre toux est très gênante
- si vous ressentez un malaise général
- en cas de fièvre élevée ou persistante
- si vous avez une douleur dans le thorax
- si vous avez des difficultés de respiration
- si un autre signe vous inquiète.

Votre enfant a une otite ?

La plupart des enfants font au moins une otite moyenne avant l'âge de 3 ans. L'enfant se plaint alors d'une douleur, souvent forte, au niveau de l'oreille.

Le premier geste est de soulager la douleur en donnant un médicament adapté à l'enfant. Il ne faut pas mettre de gouttes dans l'oreille : c'est inutile et parfois dangereux.

La plupart des otites guérissent spontanément en quelques jours. Les antibiotiques sont le plus souvent inutiles, sauf chez les enfants âgés de moins d'un an.

Toutefois, consultez votre médecin

- si votre enfant est âgé de moins d'un an
- si la douleur est très forte
- si l'enfant a une envie constante de dormir ou présente des taches rouges sur la peau
- si l'enfant a une respiration difficile
- si l'enfant a une perte d'audition
- si un autre signe vous inquiète.

Parfois, votre médecin jugera nécessaire de prescrire un antibiotique : il faut alors prendre les doses prescrites, sans oublier aucune prise et pendant la durée conseillée.